

**ENQUETE PUBLIQUE**

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT  
 PERMIS D'ENVIRONNEMENT – PERMIS UNIQUE  
 DECRET DU 06 FEVRIER 2014 RELATIF A LA VOIRIE COMMUNALE

Concerne la demande de la AXOR sa . sise à 3950 BOCHOLT, Rademakerstraat 39 en vue d'obtenir le permis unique de classe 2 pour construire un parc d'entreprises composé de halls industriels à destination de PME. Le projet concerne la parcelle cadastrée à 5060 Tamines, Pré des Haz, section B n° 614 H2.

Il est porté à la connaissance du public qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Nous vous informons que le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont conjointement l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique.

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service <sup>(1)</sup> et sur rendez-vous le jeudi jusqu'à 20 heures à l'Administration communale Services Cadre de Vie & Habitat/Urbanisme/Environnement. (☎ : 071/260274)

Date d'affichage de la demande : 25 avril 2024.  
 Date d'ouverture de l'enquête : 30 avril 2024  
 Date de clôture de l'enquête : 17 mai 2024

Les observations écrites peuvent être adressées à l'Administration communale de Sambreville – Service Cadre de Vie & Habitat/Urbanisme/Environnement- Grand-Place à 5060 Sambreville/Auvelais.

Lorsque la consultation a lieu le jeudi après 17 h, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service Urbanisme, au 071/260274.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Aménagement du Territoire, Monsieur BODART M. au 071/260228.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Service Cadre de Vie & Habitat/Urbanisme (☎ : 071/260274), du Fonctionnaire Technique : Service Public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations – Direction de NAMUR – Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR – ☎ : 081/71.53.00 et du Fonctionnaire délégué : Service Public de Wallonie, DGATLP – Direction de NAMUR – Place Léopold, 3 à 5000 NAMUR – ☎ : 081/24.61.11.

Fait à SAMBREVILLE, le 22 avril 2024.

Le Directeur Général,



Xavier GOBBO



Le Député-Bourgmestre,

Jean-Charles LUPERTO

(1) Heures d'ouverture de bureau

	MATIN	APRES-MIDI	
LUNDI	Fermé	14 h00 à 17 h	
MARDI	Fermé	Fermé	
MERCREDI	9 h00 à 12 h00	Fermé	
JEUDI	Fermé	14 h00 à 17 h	
VENDREDI	9h00 à 12 h	Fermé	